



AVIS DE CONVOCATION

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE



Le 6 avril 2018

à 10 heures

Tour Manhattan

6 place de l'Iris
PARIS LA DÉFENSE

VICAT

AVIS DE CONVOCATION

Nous avons l'honneur de vous convoquer à l'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE des actionnaires qui se tiendra le 6 avril 2018 à 10 heures, à l'auditorium situé au rez-de-chaussée de la Tour Manhattan – 6 place de l'Iris – PARIS-LA DÉFENSE (plan page 13), à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 6 AVRIL 2018

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration.
- Rapport du Conseil d'Administration sur le gouvernement d'entreprise.
- Rapport général des commissaires aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017.
- Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2017.
- Rapport spécial des commissaires aux comptes établi en application des dispositions de l'article L. 225-40 du Code de commerce.
- Approbation des comptes annuels et opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2017.
- Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2017.
- Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2017 et fixation du dividende.
- Quitus aux administrateurs.
- Approbation des conventions réglementées visées à l'article L. 225-38 et suivants du Code de commerce.
- Autorisation à conférer au Conseil d'Administration à l'effet d'opérer sur ses propres actions.
- Renouvellement du mandat d'administrateur de Mademoiselle Éléonore Sidos.
- Renouvellement du mandat d'administrateur de Madame Delphine André.
- Éléments de rémunération due par la Société à Monsieur Guy Sidos, Président Directeur Général.
- Éléments de rémunération due par la Société à Monsieur Didier Petetin, Directeur Général Délégué.
- Pouvoirs pour effectuer les formalités légales.
- Questions diverses.

MESSAGE DU PRÉSIDENT DIRECTEUR GÉNÉRAL

Chers actionnaires,

En 2017, Vicat a consolidé ses positions et abaissé le niveau de sa dette, en dépit d'une conjoncture rendue difficile en début d'année par de très mauvaises conditions météorologiques et par les turbulences traversées par l'économie égyptienne, secouée par la dévaluation de sa monnaie. La rentabilité opérationnelle du Groupe progresse en France, en Asie et aux États-Unis. Le second semestre a été marqué par une reprise dynamique de l'activité du Groupe dont les résultats progressent.

Cette performance est due à l'engagement et à la ténacité des 8 400 collaboratrices et collaborateurs du Groupe dans ses onze pays d'implantation. Je les en remercie chaleureusement !

L'année 2017 a également marqué le bicentenaire de l'invention du ciment artificiel par Louis Vicat. Cette évocation illustre à la fois l'ancrage de l'entreprise dans l'histoire et sa modernité, exprimée dans les processus de fabrication et les nouveaux usages du ciment et des bétons.

Les nouvelles performances des ciments et les nouvelles fonctionnalités des bétons élaborés dans nos laboratoires ont été démontrées sur de nombreux chantiers remarquables. Celui du pont de Thouaré-sur-Loire, par exemple, où l'ouvrage a été remis en service dans des délais raccourcis et a vu son poids divisé par deux grâce au béton SMART'UP, ou encore des chantiers de réfection de pistes d'aviation réalisés en moins de six heures d'interruption du trafic aérien grâce aux qualités techniques du ciment ALPENAT.

L'action du Groupe en 2018 s'appuiera sur les mêmes leviers : baisse des prix de revient, élimination graduelle des combustibles fossiles, simplification des process, amélioration des interfaces commerciales et optimisation de la logistique par l'intégration des technologies numériques.

Enfin, la baisse de l'endettement financier du Groupe lui permet d'envisager de nouveaux développements et de renouer, dans les années qui viennent, avec sa stratégie de croissance externe.

Je vous donne rendez-vous pour notre Assemblée Générale annuelle le vendredi 6 avril.

Guy Sidos

Tout actionnaire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, peut prendre part à l'Assemblée.

Les actionnaires pourront participer à l'Assemblée :

- soit en y assistant personnellement ;
- soit en votant par correspondance (seuls seront pris en compte les votes pour lesquels les formulaires seront parvenus dûment remplis et signés au siège de la Société trois jours au moins avant la date de l'Assemblée) ;
- soit en se faisant représenter en donnant un pouvoir au Président ;
- soit en se faisant représenter en donnant un pouvoir à leur conjoint ou partenaire avec lequel a été conclu un pacte civil de solidarité, à un autre actionnaire, ou à toute personne (physique ou morale) de leur choix dans les conditions prévues à l'article L. 225-106 du Code de commerce ;
- soit sans indication de mandataire, étant précisé que dans ce cas le Président émettra un vote favorable à l'adoption des projets de résolutions présentés ou agréés par le Conseil d'Administration et un vote défavorable à l'adoption de tous les autres projets de résolution.

Conformément à l'article R. 225-85 du Code de commerce, pourront participer à l'Assemblée les actionnaires qui justifieront :

- s'il s'agit d'actions nominatives : d'une inscription en compte desdites actions dans les comptes de titres nominatifs tenus par la Société le deuxième jour ouvré précédant l'Assemblée à zéro heure, heure de Paris ;
- s'il s'agit d'actions au porteur : d'une inscription en compte desdites actions (le cas échéant au nom de l'intermédiaire inscrit pour le compte de l'actionnaire concerné dans les conditions légales et réglementaires) dans les comptes-titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité au deuxième jour ouvré précédant l'Assemblée à zéro heure, heure de Paris. Les intermédiaires habilités délivreront une attestation de participation.

L'actionnaire ou son mandataire devra être en possession d'une pièce d'identité.

Il n'est pas prévu de vote à distance par des moyens électroniques de télécommunication pour cette Assemblée et, de ce fait, aucun site visé à l'article R. 225-61 du Code de commerce ne sera aménagé à cette fin.

Les documents et renseignements relatifs à cette Assemblée Générale sont tenus à votre disposition dans les conditions légales et réglementaires en vigueur, et sont publiés sur le site internet **www.vicat.fr**.

Paris, le 9 mars 2018

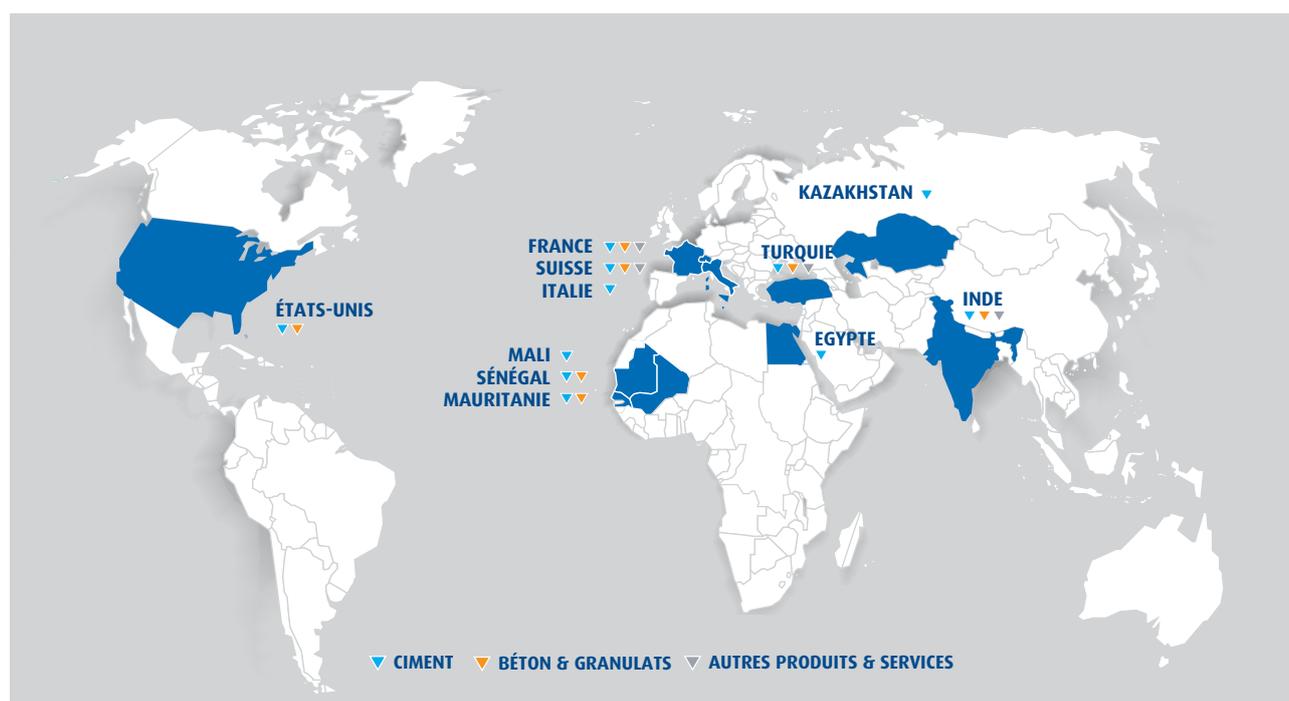
Le Conseil d'Administration

EXPOSÉ SOMMAIRE

SUR L'ÉVOLUTION DE LA SOCIÉTÉ EN 2017

1. ACTIVITÉ DU GROUPE

Le groupe Vicat opère dans onze pays et y exerce ses principaux métiers que sont le Ciment, le Béton prêt à l'emploi et les Granulats.



11 pays
d'implantation

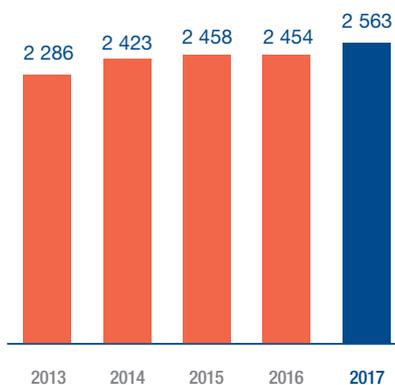
22,9
millions de tonnes
de **ciment**

9,7
millions de m³
de **béton**

24,4
millions de tonnes
de **granulats**

CHIFFRE D'AFFAIRES CONSOLIDÉ

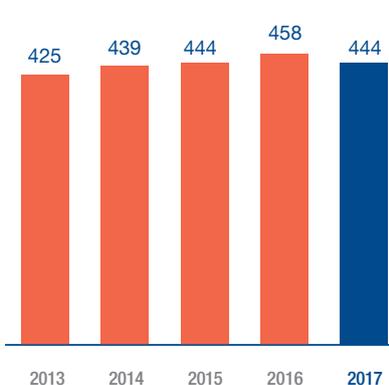
(en millions d'euros)



Le chiffre d'affaires consolidé de l'exercice 2017 s'établit à 2 563 millions d'euros, en progression de + 4,5 % et de + 6,4 % à périmètre et taux de change constants, par rapport à celui de 2016.

EBITDA ^(*)(1)

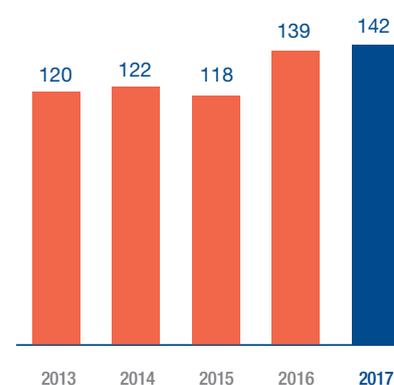
(en millions d'euros)



L'EBITDA consolidé du Groupe, à 444 millions d'euros, est en baisse de - 3,0 % par rapport à l'exercice 2016 et de - 3,4 % à périmètre et taux de change constants.

RÉSULTAT NET PART DU GROUPE ^(*)

(en millions d'euros)



Le résultat net consolidé part du Groupe s'établit à 142 millions d'euros, en hausse de + 2,2 % par rapport au résultat de 2016 à périmètre et taux de change constants.

Le chiffre d'affaires consolidé du groupe Vicat sur l'exercice 2017 atteint 2 563 millions d'euros, en croissance de + 4,5 % en base publiée et en progression de + 6,4 % à périmètre et taux de change constants par rapport à la même période en 2016.

L'évolution du chiffre d'affaires consolidé par région, hors effets de périmètre et de change, traduit au global :

- une solide progression en France dans l'ensemble des activités, soutenue par une augmentation des volumes vendus de ciment sur le marché domestique et des granulats. Hors effet périmètre, les volumes béton sont en retrait sur l'exercice. Quant aux prix de vente, ils s'affichent en légère amélioration dans le ciment et les granulats, et progressent plus sensiblement dans le béton ;
- une activité bien orientée en Asie, soutenue par une forte croissance du chiffre d'affaires en Turquie, en Inde et au Kazakhstan. Les volumes ciment sont en nette progression en Inde et en Turquie, mais reculent très légèrement au Kazakhstan. Quant aux prix de vente, ils augmentent sensiblement au Kazakhstan et en Turquie, et de façon moins marquée en Inde ;
- la poursuite de l'amélioration de l'activité aux États-Unis, soutenue par des volumes ciment et des prix de vente en croissance, en dépit de conditions climatiques particulièrement difficiles au cours de l'exercice, notamment dans le Sud-Est ;
- et enfin, une légère progression du niveau d'activité en Europe (hors France), marquée par une légère amélioration en Suisse dans les activités Ciment et Autres Produits et Services, permettant de compenser les baisses observées en Suisse dans l'activité Béton et en Italie.

Ces éléments favorables ont permis de compenser :

- une très légère contraction en Afrique de l'Ouest. La baisse de l'activité Ciment au Sénégal, au Mali et en Mauritanie a été presque intégralement compensée par une solide amélioration de l'activité Granulats au Sénégal ;
- une très légère baisse de l'activité en Égypte, la baisse des volumes ayant été presque intégralement compensée par l'amélioration des prix de vente, et ce dans un environnement macro-économique particulièrement affecté par la très forte dévaluation de la livre égyptienne intervenue en novembre 2016.

La répartition du chiffre d'affaires opérationnel entre les différentes activités du Groupe fait ressortir une légère baisse de la contribution de l'activité Ciment, qui représente 51,0 % du chiffre d'affaires opérationnel contre 52,9 % en 2016. La contribution de l'activité Béton & Granulats progresse nettement, représentant 34,5 % du chiffre d'affaires opérationnel en 2017 contre 32,9 % en 2016. Enfin, l'activité Autres Produits & Services voit sa contribution au chiffre d'affaires opérationnel du Groupe se stabiliser à hauteur de 14,5 % en 2017 contre 14,2 % en 2016. La part des métiers principaux du Groupe que sont le ciment, le béton et les granulats est stable à près de 86 % du chiffre d'affaires opérationnel avant éliminations.

(1) EBITDA (Earning Before Interest, Tax, Depreciation and Amortization) : il se calcule en sommant l'Excédent Brut d'exploitation et les autres produits et charges ordinaires.

* Les chiffres des années 2013 à 2015 ont été retraités en conformité avec la nouvelle norme comptable appliquée pour la comptabilisation des droits d'émission de gaz à effet de serre.

L'EBITDA consolidé du Groupe recule de - 3,0 %, à 444 millions d'euros, et de - 3,4 % à périmètre et taux de change constants. Sur cette base la marge d'EBITDA sur le chiffre d'affaires consolidé s'établit à 17,3 % contre 18,7 % en 2016. En ligne avec l'évolution du chiffre d'affaires, il est important de noter la très forte saisonnalité qui aura marqué la génération de l'EBITDA au cours de cet exercice. Ainsi, après une baisse de l'EBITDA de - 13,0 % au premier semestre, le second semestre affiche une croissance de l'EBITDA de + 4,5 % à périmètre et change constants.

Sur l'ensemble de l'exercice 2017, la baisse par rapport à 2016 de l'EBITDA à périmètre et change constants résulte :

- d'une très forte dégradation de l'EBITDA généré en Égypte. Suite à la dévaluation intervenue au mois de novembre 2016 qui a divisé par deux la valeur de la livre égyptienne, la très forte inflation des coûts de production n'a pu être que très partiellement compensée par une hausse des prix de vente. Dans ce contexte, l'EBITDA en Égypte est négatif sur l'ensemble de l'exercice ;
- d'une baisse modérée de l'EBITDA en Turquie, affecté par des conditions climatiques particulièrement défavorables. La hausse des volumes et des prix de vente dans l'activité Ciment n'a pas permis de totalement compenser l'augmentation des coûts de production due pour l'essentiel à la baisse de la livre turque.

Ces facteurs négatifs ont été en partie compensés par :

- une amélioration de l'EBITDA généré en France dans l'activité Ciment et plus particulièrement dans l'activité Béton & Granulats ;
- la poursuite de l'amélioration de l'EBITDA en Inde, soutenue par une nette amélioration des volumes ciment et une très légère amélioration des prix de vente moyens ;
- une progression de l'EBITDA généré au Kazakhstan, sous l'effet d'une augmentation des prix de vente qui a permis de compenser la légère contraction des volumes vendus ;
- la poursuite de l'amélioration de l'EBITDA aux États-Unis en dépit de conditions climatiques particulièrement défavorables en 2017, notamment dans le Sud-Est. L'amélioration des volumes et des prix moyens de vente dans l'activité Ciment ont permis de compenser la baisse de l'EBITDA enregistrée dans l'activité Béton ;
- une stabilité de l'EBITDA en Afrique de l'Ouest, soutenue par une forte progression de l'EBITDA généré par les activités Granulats au Sénégal et Ciment en Mauritanie, permettant de compenser le recul de l'EBITDA de l'activité Ciment au Sénégal et au Mali.

L'EBIT consolidé s'établit à 247 millions d'euros en recul de - 4,1 % sur la période, et de - 5,9 % à périmètre et taux de change constants. La marge d'EBIT sur chiffre d'affaires consolidé s'établit ainsi à 9,6 %.

Le résultat financier est en forte amélioration de + 9,9 millions d'euros et s'établit à - 28,2 millions d'euros, une évolution qui s'explique essentiellement par :

- la diminution du coût de l'endettement financier net de - 2,8 millions d'euros ;
- une amélioration des autres produits et charges financiers provenant principalement d'une amélioration du résultat net de change de + 5,7 millions d'euros ainsi qu'une hausse de l'impact net des ajustements des justes valeurs des instruments dérivés de + 2,2 millions d'euros compensée partiellement par une charge accrue d'actualisation.

La charge d'impôt diminue de - 13,5 millions d'euros par rapport à 2016, dont - 21,1 millions d'euros au titre des impôts exigibles et de + 7,6 millions d'euros au titre des impôts différés. Cette variation provient notamment :

- du remboursement par l'administration fiscale française d'un montant de 9,9 millions d'euros suite à l'invalidation par le conseil constitutionnel de la taxe de 3 % sur la distribution de dividendes ;
- d'une moindre retenue à la source sur dividendes intragroupes (- 2,3 millions d'euros) ;
- de la diminution de - 6,6 % du résultat courant avant impôt publié ;
- de la diminution du produit net d'impôts différés du fait de l'impact négatif de près de 8 millions d'euros sur les impôts différés actifs liés aux déficits reportables des filiales américaines, résultant de la diminution du taux d'impôt de 35 % à 21 % prévue aux États-Unis.

Le résultat net consolidé s'élève à 155,9 millions d'euros en baisse de - 5,4 % par rapport à celui de l'exercice précédent en base publiée et de - 7,9 % à périmètre et change constants. La marge nette sur résultat consolidé s'établit à 6,1 % du chiffre d'affaires consolidé, contre 6,7 % en 2016.

Il inclut une **part Groupe** à hauteur de 142,2 millions d'euros en progression par rapport à 2016 de + 2,2 % en base publiée et + 2,0 % à périmètre et taux de change constants.

Le résultat net part du Groupe par action s'établit à 3,17 euros en 2017, contre 3,10 euros en 2016.

Le taux d'endettement financier net (*gearing*), au 31 décembre 2017, représente 32,7 % des capitaux propres consolidés contre 36,9 % au 31 décembre 2016.

Compte de résultat consolidé simplifié

(en millions d'euros)	2017	2016	Variation par rapport à 2016 (%)	
			Publiée	À périmètre et taux de change constants
Chiffre d'affaires consolidé	2 563	2 454	+ 4,5 %	+ 6,4 %
EBITDA ⁽¹⁾	444	458	- 3,0 %	- 3,4 %
Taux de marge (en %)	17,3	18,7		
EBIT ⁽²⁾	247	258	- 4,1 %	- 5,9 %
Taux de marge (en %)	9,6	10,5		
Résultat net consolidé	156	165	- 5,4 %	- 7,9 %
Taux de marge (en %)	6,1	6,7		
Résultat net part du Groupe	142	139	+ 2,2 %	+ 2,0 %
Capacité d'autofinancement	346	353	- 1,8 %	- 3,4 %

(1) Earnings Before Interest, Taxes, Depreciation and Amortization : se calcule en sommant l'Excédent Brut d'Exploitation et les autres produits et charges ordinaires. L'EBITDA n'est pas un agrégat défini par les principes comptables. L'EBITDA étant calculé différemment d'une société à une autre, les données indiquées dans le présent document de référence relatives à l'EBITDA du Groupe pourraient ne pas être comparables à des données relatives à l'EBITDA communiquées par d'autres sociétés.

(2) Earnings Before Interest and Taxes : se calcule en sommant l'EBITDA et les dotations nettes aux amortissements et provisions ordinaires. L'EBIT n'est pas un agrégat défini par les principes comptables. L'EBIT étant calculé différemment d'une société à une autre, les données indiquées dans le présent document de référence relatives à l'EBIT du Groupe pourraient ne pas être comparables à des données relatives à l'EBIT communiquées par d'autres sociétés.

2. ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ VICAT

Les ventes de ciment de la société Vicat se sont élevées à 2,9 millions de tonnes en 2017, en progression de 2,8 % par rapport à 2016.

Les volumes de papier et emballage ont atteint respectivement 17 milliers de tonnes et 62 millions de sacs.

Le chiffre d'affaires total atteint 407 millions d'euros en 2017 contre 395 millions d'euros en 2016, soit + 3,1 %.

Le bénéfice net s'élève à 138,5 millions d'euros en 2017, contre 136,5 millions d'euros en 2016, après prise en compte de la participation des salariés de 2,5 millions d'euros et de l'impôt sur les sociétés pour 3,4 millions d'euros.

La capacité d'autofinancement est de 152,3 millions d'euros en 2017 contre 163,4 millions d'euros en 2016.

Le Conseil d'Administration propose la distribution d'un dividende de 67,35 millions d'euros, soit 1,50 euro brut par action (hors prélèvements), identique à celui de l'exercice précédent.

Service Actionnaires et Investisseurs :

Tel : 01 58 86 86 14

Fax : 01 58 86 87 88

E-mail : relations.investisseurs@vicat.fr

Les comptes de la Société et du Groupe sont disponibles sur le site internet à l'adresse suivante : www.vicat.fr.

TEXTE DES RÉSOLUTIONS PROPOSÉES À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 6 AVRIL 2018

PREMIÈRE RÉSOLUTION

(Approbation des comptes annuels et opérations de l'exercice clos au 31 décembre 2017)

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et du rapport général des commissaires aux comptes sur les comptes annuels de l'exercice clos au 31 décembre 2017, approuve les comptes annuels de l'exercice considéré, tels qu'ils lui sont présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

Elle arrête le résultat bénéficiaire de cet exercice à 138 531 898 euros.

DEUXIÈME RÉSOLUTION

(Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos au 31 décembre 2017)

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion du Groupe et du rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés de l'exercice clos au 31 décembre 2017, approuve les comptes consolidés de l'exercice considéré, tels qu'ils lui sont présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

Elle arrête le résultat consolidé du Groupe de cet exercice à 155 851 milliers d'euros, dont un résultat net part du Groupe de 142 181 milliers d'euros.

TROISIÈME RÉSOLUTION

(Affectation du résultat et fixation du dividende)

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir constaté l'existence de bénéfices distribuables, approuve l'affectation et la répartition de ces bénéfices proposées par le Conseil d'Administration :

■ bénéfice de l'exercice 2017	138 531 898 €
■ report à nouveau antérieur	226 009 985 €
TOTAL	364 541 883 €
Affectation	
■ dividende (sur la base du capital social actuel de 44 900 000 actions de 4 euros de valeur nominale)	67 350 000 €
■ dotation aux autres réserves	67 191 883 €
■ report à nouveau	230 000 000 €

et fixe, en conséquence, le dividende à distribuer au titre de l'exercice 2017, à une somme brute (hors prélèvements) de 1,50 euro par action.

Ce dividende sera mis en paiement à compter du 24 avril 2018, au siège social et au guichet des banques, dans le cadre des dispositions relatives à la dématérialisation des valeurs mobilières.

L'Assemblée Générale Ordinaire constate que les dividendes distribués par action, pour les trois exercices précédents, ont été les suivants, à nombre d'actions comparables :

Exercice	Dividende distribué
2014	1,50 €
2015	1,50 €
2016	1,50 €

Il est rappelé que le montant des dividendes mentionnés tient compte de toutes les actions existantes. Lors de la mise en paiement, les dividendes sur actions propres seront affectés au compte « report à nouveau ».

QUATRIÈME RÉOLUTION

(Quitus donné au Conseil d'Administration)

L'Assemblée Générale donne aux membres du Conseil d'Administration quitus entier et sans réserve pour l'exécution de son mandat pendant ledit exercice.

CINQUIÈME RÉOLUTION

(Approbation des conventions réglementées)

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport spécial établi par les commissaires aux comptes sur les opérations visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce, prend acte des conclusions de ce rapport et approuve les conventions dont il est fait état dans ce rapport.

SIXIÈME RÉOLUTION

(Autorisation à conférer au Conseil d'Administration à l'effet d'acheter, de conserver ou de transférer des actions de la Société et approbation du programme de rachat d'actions)

L'Assemblée Générale Ordinaire, connaissance prise du rapport spécial du Conseil d'Administration et de la description du programme de rachat d'actions qui figure dans le document de référence, autorise le Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions légales, à acheter, conserver ou transférer les actions de la Société, sous réserve du respect des dispositions légales et réglementaires en vigueur, et notamment dans le respect des articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce, du règlement européen n° 2273/2003 du 22 décembre 2003, et des pratiques de marché admises par l'Autorité des Marchés Financiers, en vue (sans ordre de priorité) :

- (a) d'attribuer ou de céder des actions aux salariés et/ou mandataires sociaux de la Société et/ou des sociétés qui lui sont liées ou lui seront liées dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment dans le cadre de la participation des salariés aux fruits de l'expansion de l'entreprise et de l'intéressement ;
- (b) d'assurer l'animation du marché du titre au travers d'un contrat de liquidité conclu avec un prestataire de services d'investissement conforme à la charte de déontologie de l'Association Française des Marchés Financiers (AMAFI) reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers ;
- (c) de conserver les actions de la Société et de les remettre ultérieurement à titre de paiement ou d'échange dans le cadre d'opérations de croissance externe dans le respect de la pratique de marché admise par l'Autorité des marchés financiers ;
- (d) d'annuler des actions dans la limite légale maximale, sous réserve dans ce dernier cas, du vote par l'Assemblée Générale Extraordinaire d'une résolution spécifique.

L'Assemblée Générale Ordinaire décide que :

- le prix unitaire d'achat ne devra pas être supérieur à 100 euros par action (hors frais d'acquisition) ;

- le total des actions détenues ne dépassera pas 10 % du capital social de la Société, ce seuil de 10 % devant être apprécié à la date effective où les rachats seront effectués. Cette limite sera égale à 5 % du capital social concernant l'objectif visé au (c) ci-dessus. Au 1^{er} janvier 2018, la limite de 10 % correspond, compte tenu des actions déjà possédées par la Société, à un nombre maximum de 3 805 096 actions de 4 euros de nominal représentant un montant maximum de 380 509 600 euros.

En application de cette décision, dans les limites autorisées par la réglementation en vigueur, les actions pourront être acquises, cédées, échangées ou transférées, en une ou plusieurs fois, par tous moyens, sur tous marchés et de gré à gré, y compris par acquisition ou cession de blocs, ces moyens incluant le recours à des instruments financiers dérivés et à des bons.

L'Assemblée Générale décide que le Conseil d'Administration pourra utiliser la présente résolution à tout moment pour une durée n'excédant pas dix-huit (18) mois à compter de la présente Assemblée Générale, y compris en période d'offre publique, dans les limites et sous réserve des conditions et périodes d'abstention prévues par la loi et le règlement général de l'Autorité des marchés financiers.

La présente autorisation annule et remplace celle accordée par l'Assemblée Générale du 18 avril 2017, pour sa durée restant à courir.

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions légales, à l'effet de :

- mettre en œuvre la présente autorisation et poursuivre l'exécution du programme de rachat d'actions, affecter ou réaffecter, dans le respect des dispositions législatives et réglementaires, les actions acquises aux différents objectifs poursuivis ;
- procéder aux ajustements du prix unitaire et du nombre maximum de titres à acquérir en proportion de la variation du nombre d'actions ou de leur valeur nominale résultant d'éventuelles opérations portant sur les capitaux propres de la Société ;
- passer tous ordres de bourse sur tous marchés ou procéder à des opérations hors marché ;
- conclure tout accord en vue notamment de la tenue des registres d'achats et de ventes d'actions, effectuer toutes déclarations auprès de l'Autorité des Marchés Financiers et de tout autre organisme ;
- effectuer toutes autres formalités et de manière générale, faire ce qui sera nécessaire.

Le Conseil d'Administration devra informer l'Assemblée Générale des opérations réalisées en application de la présente autorisation.

SEPTIÈME RÉOLUTION

(Renouvellement du mandat d'administrateur de Mademoiselle Éléonore Sidos)

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de renouveler le mandat d'administrateur de Mademoiselle Éléonore Sidos pour une durée de six ans qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en 2024 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2023.

HUITIÈME RÉOLUTION

(Renouvellement du mandat d'administrateur de Madame Delphine André)

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de renouveler le mandat d'administrateur de Madame Delphine André pour une durée de trois ans qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en 2021 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2020.

NEUVIÈME RÉOLUTION

(Approbation « ex ante » de la politique de rémunération applicable au Président Directeur Général, Monsieur Guy Sidos)

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration prévu par l'article L. 225-37-2 du Code de commerce, approuve les principes et les critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments composant la rémunération totale et les avantages de toute nature présentés dans le rapport précité et attribuables au Président Directeur Général à raison de son mandat.

DIXIÈME RÉOLUTION

(Approbation « ex ante » de la politique de rémunération applicable au Directeur Général Délégué, Monsieur Didier Petetin)

L'Assemblée Générale Ordinaire après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration prévu par l'article L. 225-37-2 du Code de commerce, approuve les principes et les critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments composant la rémunération totale et les avantages de toute nature présentés dans le rapport précité et attribuables au Directeur Général Délégué à raison de son mandat.

ONZIÈME RÉOLUTION

(Approbation « ex post » des éléments de rémunération versés ou attribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2017 à Monsieur Guy Sidos, Président Directeur Général)

L'Assemblée Générale Ordinaire, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration prévu par l'article L.225-37-2 du Code de commerce :

- approuve les éléments composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés ou attribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2017 à Monsieur Guy Sidos, Président Directeur Général à raison de son mandat ;
- prend acte, en conséquence, que les éléments de rémunération variables et exceptionnels attribués à Monsieur Guy Sidos, Président Directeur Général au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2017, lui seront versés.

DOUZIÈME RÉOLUTION

(Approbation « ex post » des éléments de rémunération versés ou attribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2017 à Monsieur Didier Petetin, Directeur Général Délégué)

L'Assemblée Générale Ordinaire, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration prévu par l'article L.225-37-2 du Code de commerce :

- approuve les éléments composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés ou attribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2017 à Monsieur Didier Petetin, Directeur Général Délégué à raison de son mandat ;
- prend acte, en conséquence, que les éléments de rémunération variables et exceptionnels attribués à Monsieur Didier Petetin, Directeur Général Délégué au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2017, lui seront versés.

TREIZIÈME RÉOLUTION

(Pouvoirs)

L'Assemblée Générale Ordinaire confère tous pouvoirs à tout porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente séance, en vue de l'accomplissement de toutes formalités légales ou administratives et faire tous dépôts et publicité prévus par la législation en vigueur.

ACCÈS ET ITINÉRAIRE

→ **ATTENTION : nouveau lieu pour notre Assemblée Générale**

Tour Manhattan - Rez-de-chaussée - Auditorium
6 place de l'Iris, PARIS LA DÉFENSE

SE RENDRE À LA TOUR MANHATTAN

En voiture :

Après le pont de Neuilly, prendre la direction La Défense, puis La Défense 2, parking des Iris.

En bus :

Ligne 174 (Grande Arche - Gare de Saint Denis) : arrêt Esplanade de La Défense.

Ligne 73 (Grande Arche de La Défense - Musée d'Orsay) : arrêt Alsace.

En métro :

Ligne 1 (Château de Vincennes - La Défense) : station Esplanade de La Défense.

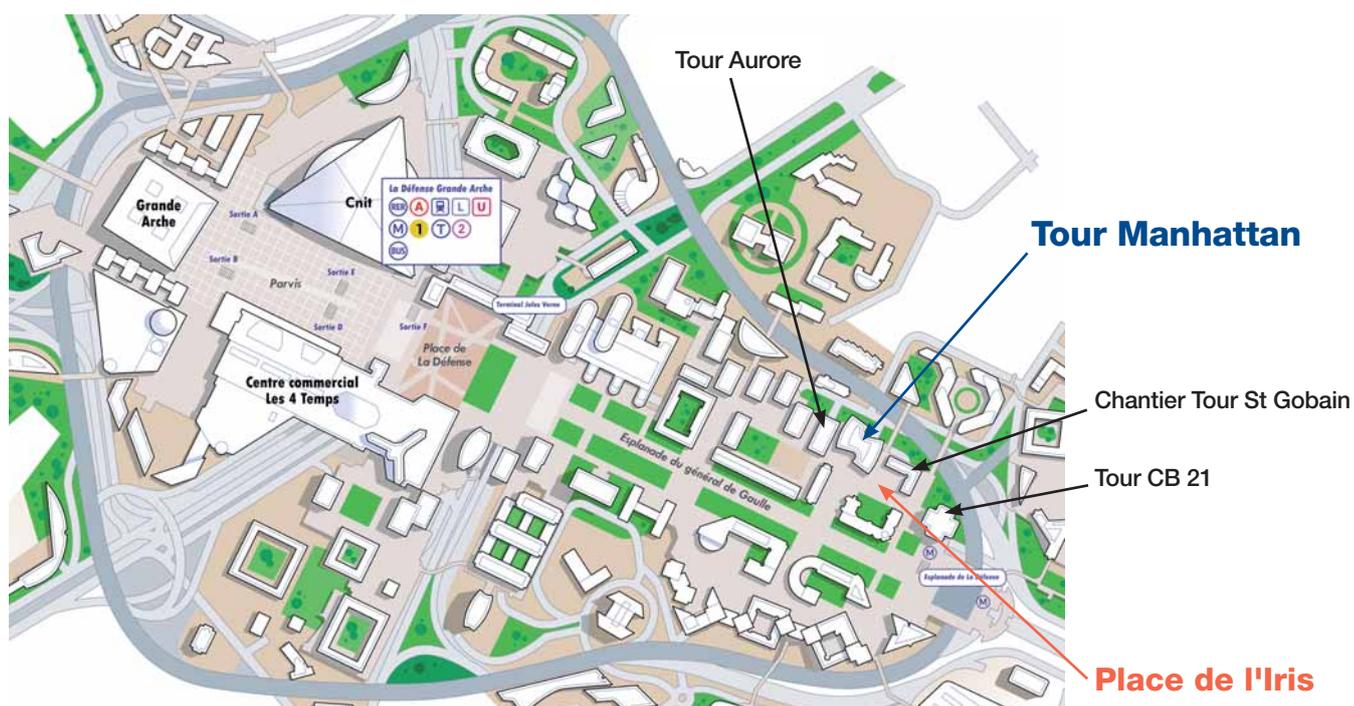
En taxi :

Après le Pont de Neuilly, direction La Défense.

En RER :

Descendre au terminus La Défense et reprendre la ligne 1 du métro direction Château de Vincennes, descendre à la station Esplanade de La Défense

AVEC L'APPLICATION **PARIS LA DÉFENSE CITY MAP**, trouvez facilement votre chemin pour vos déplacements. La géolocalisation vous permettra de suivre le meilleur itinéraire !



FORMULE DE DEMANDE D'ENVOI DONT L'UTILISATION EST FACULTATIVE

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 6 AVRIL 2018

Demande d'envoi de documents et renseignements

Je soussigné

Demeurant à

Propriétaire de actions nominatives, ayant pris connaissance des documents joints à la présente formule, se rapportant à l'Assemblée Générale précitée, prie la société Vicat de bien vouloir m'adresser, en application de l'article R. 225-88 du Code de commerce, les documents prévus à l'article R. 225-83 du Code de commerce.

Fait à le 2018

(signature)

Tout actionnaire peut, conformément au 3^e alinéa de l'article R. 225-88 du Code de commerce, obtenir par une demande unique l'envoi des documents et renseignements précités à l'occasion de chacune des assemblées d'actionnaires ultérieures. Cette demande est à rédiger sur papier et à adresser à la société Vicat à Paris La Défense. Le présent formulaire est à l'usage exclusif des actionnaires désirant recevoir la documentation prévue par la loi.



Société anonyme au capital de 179 600 000 euros

Siège social :

Tour Manhattan – 6 place de l'Iris – 92095 Paris La Défense Cedex

Tél.: 01 58 86 86 86 – Fax : 01 58 86 87 87

RCS Nanterre 057 505 539 – SIREN 057.505.539

Des exemplaires du document de référence sont disponibles sur le site Internet de Vicat.

www.vicat.fr



Ce document a été imprimé en France, imprimeur détenantur de la marque Imprim'Vert®, sur un site certifié PEFC. Le papier recyclable utilisé est exempt de chlore élémentaire et à base de pâtes provenant de forêts gérées durablement sur un plan environnemental, économique et social.
Crédits photos de la couverture : © Vicat, DR, Gilles Aymard, Lionel Ciochetto, Philippe Bertonne, Philippe Bertonne, Erick Sallat.